

Assemblée Générale de la FEDERATION INTERNATIONALE FELINE – FIFE du 24 au 28 mai 2010 à Albufeira, Portugal



L'Assemblée Générale 2010 de la FEDERATION FELINE INTERNATIONALE – FIFE eut lieu pour la 5ème fois à Albufeira, au Portugal. Albufeira est une ville touristique qui se trouve dans le sud du Portugal, en Algarve. La plupart des participants à l'assemblée arrivèrent par avion à Faro et furent transférés à l'hôtel «Montechoro», à 45 minutes de là. Cet hôtel, où avait lieu l'assemblée, est situé un peu en hauteur et l'on profite ainsi d'une magnifique vue sur la ville et sur la mer.

33 membres étaient présents, 4 membres se sont fait représenter, ce qui faisait donc 37 voix en tout. La Fédération Féline Helvétique FFH était représentée par son président, Alfred Wittich, en tant que délégué et par sa secrétaire du LOH, Denise Brügger, en tant que conseillère. La FFH avait reçu la tâche de représenter le membre Croate «SFHD». Nous disposions ainsi de 2 voix. Notre voisin «Aristocat» du Liechtenstein disposait également de 2 voix car il représentait «Bubaste» de Lituanie.

Programme

Lundi,	24 mai 2010	Séances séparées du Comité et des Commissions
Mardi,	25 mai 2010	Séance en commun des Commissions des Juges & Standard, du LO, des Expositions et de la Santé et du Bien-être des chats.
Mercredi,	26 mai 2010	Séance en commun des commissions des Juges & Standard, du LO, des Expositions et de la Santé et du Bien-être des chats.

Toutes les propositions furent discutées au cours de ces séances et votées en commission. Les résultats étaient uniquement destinés à servir de recommandations à l'AG.

Jeudi,	27 mai 2010	ASSEMBLEE GENERALE
Vendredi,	28 mai 2010	ASSEMBLEE GENERALE

Samedi,	29 mai 2010	Séminaire des juges de la FIFé
---------	-------------	---------------------------------------

Banquet de fête

Résumé des décisions qui entreront en vigueur le 01.01.2011 et des élections qui entrent immédiatement en vigueur

L'AG fut dirigée par la présidente de la FIFé, Annette Sjödin, tandis que le vice-président, Dietmar Sagurski, s'occupait du scrutin.

Une minute de silence fut observée à l'ouverture de l'assemblée en l'honneur de :

Elia Tiuri, juge d'honneur de la FIFé, Finlande, qui est décédée

Tous les rapports, à l'exception du procès-verbal de la dernière assemblée qui n'a été distribué que le matin-même, au début de l'assemblée et donc, une fois de plus, n'avait pas été envoyé dans les délais, furent acceptés et décharge en fut donnée au comité. Pour finir, les différentes commissions présentèrent leurs rapports.

Point 6 : Ratifications

"Amil", notre membre israélien, a été temporairement exclu pour une année.
Lena Preisler, Israel, a été temporairement exclue pour une année.

Point 7 : Exclusion de "Amil" (Israel)

„Amil“ est définitivement exclu par 29 voix.

Elections pour les 3 prochaines années

Président:	Annette Sjödin	(SE)	(sortant)
Secrétaire Général :	Eric Reijers	(CZ)	(sortant)

Membres de la Commission d'Élevage & d'Enregistrement :

Ole Amstrup	(DK)	(sortant)
Femke Geurds	(NL)	(nouveau)
Sarah Johnson	(GB)	(nouveau)

Commission Disciplinaire :	Hans Lindberg	(SE)	(sortant)
	Eva Minde	(NO)	(sortant)
	Anne Paloluoma-Sundholm	(FI)	(nouveau)
	Herbert Steinhauser	(AT)	(sortant)
	Paula van de Wijngaart	(NL)	(nouveau)

Commission des Juges & des Standards:	Thea Friskovec	(SI)	(sortant)
	Steven Jones	(NO)	(sortant)
	Miriam Klein Gasbarri	(IT)	(sortant)
	Donatella Mastrangelo	(IT)	(sortant)
	Eva Porat	(SE)	(nouveau)
	Vesna Riznar Resetic	(HR)	(nouveau)

Commission des Expositions:	Joao Noronha	(PT)	(sortant)
	Waltraut Sattler	(DE)	(nouveau)
	Charles Spijker	(NL)	(sortant)
	Anna Wilczek	(PL)	(nouveau)
	Alfred Wittich	(CH)	(sortant)

Motion d'ordre de "OEVEK" (AT)

La motion d'ordre stipulant que les décisions de l'AG 2009 restent valables depuis le 01.01.2010 malgré le grand retard de la publication du procès-verbal est acceptée.

Taxes / Indemnités

Aucun changement :

Cotisation des membres	€ 350
Exposition féline internationale	€ 180
Exposition féline nationale	€ 60
Examen de juge	€ 150
Taxes d'examen-stages pour membres non-européens	€ 90
Affixes d'élevage	€ 20
Cocardes EC/EP	€ 15
Cocardes IC/IP/GIC/GIP	€ 12
Indemnité mensuelle payée au secrétaire général	€ 1400

Budget : Le budget proposé pour l'année 2011 fut accepté.

Continuation de patronage

Felis Belgica – (FBE) reste une année de plus sous le patronage de Mundikat

Proposition de reconnaissance complète du DSP, NEM

Le Don Sphynx est maintenant complètement reconnu.
Le Neva Masquerade est également complètement reconnu.

Proposition de la Commission d'Élevage et d'Enregistrement

L'étude de faisabilité d'un Livre des Origines centralisé (demande 2009 de la FFH) obtient encore une année de prolongation.

Propositions de modifications des statuts**provenant du Comité de la FIFé**

Article 1.4 Objectif de la FIFé

La FIFé a pour objet de réunir tous les clubs, toutes les associations et fédérations d'associations, quelle que soit leur nationalité ou leur siège juridique, qui travaillent pour le bien-être des chats d'origine domestique, qu'ils soient de race ou chats communs.

Article 2.5, chapitre 2

Lorsque l'AG a, de cette façon, accordé l'admission pleine et entière à un candidat, celui-ci se fait un devoir de respecter les objectifs et les principes de la FIFé et de s'y conformer et s'engage à n'infliger aucun dommage à la FIFé, ni par des écrits, ni par des déclarations ou par d'autres actions.

de la Commission Disciplinaire

Art. 3.2 Codex éthique

Les personnes élues doivent comprendre les valeurs et les principes de la FIFé et respecter de façon objective et constructive ses règlements et ses statuts.

Propositions concernant le Règlement Intérieur de la FIFé

du Comité :

Art. 6, chap. 6.1 Texte remplacé par :
Les commissions sont tenues d'envoyer au Secrétaire Général par e-mail avec accusé de réception, toutes les versions définitives de leurs propositions ainsi que celles traitées à l'Assemblée Générale dans un délai de 60 jours après l'AG. Toutes ces propositions (acceptées, refusées, et retirées) doivent être envoyées dans les trois langues de la FIFé.

Art. 6, chap. 6.2, Suppression de la dernière partie de l'art.:
« ces procès-verbaux seront alors circulés parmi les membres. »

de la Commission Disciplinaire : Art. 13.4

Les documents officiels, les invitations aux expositions, catalogues d'exposition, rapports de juge, diplômes et pedigrees qui portent le logo de la FIFé doivent être imprimés en caractères latins (Europe de l'Ouest). Si nécessaire, ajouter l'alphabet national en deuxième ligne.

Propositions concernant le Règlement des Comités de Races

de la Commission d'Élevage & d'Enregistrement:

Le Règlement des Comités de Races a été complètement remanié.

Lisez la nouvelle version 01.01.2011.

« Règlement des Comités de races »

Propositions concernant le Règlement d'Élevage et d'Enregistrement

CSCH-CHK, (Rép. Tchèque) :

La FIFé n'acceptera plus aucune nouvelle demande de reconnaissance provisoire de races de chats sans poils ou partiellement sans poils, à l'exception des races sans poils déjà (acceptées provisoirement) aujourd'hui : DSP et PEB

de Felis Danica, (Danemark) :

Art. 4.3.1 Importation d'un autre membre de la FIF
Ajouter une phrase:
Un transfert n'est qu'un moyen d'enregistrer un chat du LO du membre FIFé exportateur au LO du membre FIFé importateur.

de la Commission d'Élevage et d'Enregistrement :

Différents articles ont été remaniés.

Lisez la nouvelle version 01.01.2011 du

« Règlement d'Élevage et d'Enregistrement »

J'aimerais juste souligner le supplément suivant :

Art. 4.2.4 Pedigree

Un membre de la FIFé :

- doit offrir des pedigrees à ses membres
- ne doit établir des pedigrees que pour des chats qui ont été élevés et sont la propriété de particuliers qui sont membres de l'organisation; il n'est pas permis d'établir des pedigrees pour des non-membres.

Propositions concernant le Règlement des Juges, Elèves-juges et Asseseurs

de la part du Comité :

Art. 2.3 Liste des juges
Quelques corrections ont été introduites mais qui ne modifient pas le contenu.
Les juges seront maintenant énumérés dans la liste des juges de la FIFé dans le pays où ils ont leur domicile.

Art. 2.8.7. Conditions pour les juges parrains
Il est recommandé à un juge parrain de participer au moins une fois tous les trois ans à un séminaire de juges.

Comm. des Juges & Standard :

Art. 5.2.4 et 7.3.2.4: Taxe d'examen

La plupart des propositions sont des corrections et des suppressions qui ne modifient pas le contenu en soi.

Art. 5.1.12 Nouvelle réglementation :
Pour les juges qui veulent avoir une formation complémentaire dans d'autres catégories, des facilités, respectivement de nouvelles règles, ont été introduites.

Art. 5.1.14.4 Training à l'extérieur de la halle d'exposition
Sous la surveillance du juge parrain ou de son superviseur délégué, au maximum 25 chats pour la Cat. I/IV, 35 chats pour Cat. II et 50 chats pour la Cat. III.

Annexe 2 : Nouveau
Toutes les modifications du règlement acceptées par l'AG entrent en vigueur à la date de la validation pour tous les juges et élèves-juges. Pour les règles modifiées, toutes les exceptions, conditions ou exigences antérieures ne sont valables qu'en accord avec les nouvelles règles.

**Prenez connaissance de la nouvelle version 01.01.2011.
« Règlement des Juges et Elèves-juges »**

Commission des Expositions :

Redésignation du « Règlement des Juges, Elèves-juges et Asseseurs » en « Règlement des Juges et Elèves-juges »

Proposition concernant le Règlement des Expositions

NFFe (Bulgarie) :

Réduction temporaire pour une exposition internat. à 100 chats.

CSCH-SCHK (Rép. Tchèque) :

Sous-article 4.9.3. "Special Breed BIS" pour les cat. II et III.
Lorsque 50 chats d'une race sont inscrits et présents et que le reste de la catégorie se compose également de 50 chats, on peut organiser un « BIS spécial race » pour l'exposition. Ceci doit être annoncé au moins 2 semaines avant la date de l'exposition.

Un « BIS spécial race » peut être inscrit au calendrier des expositions de la FIFé.
Cette règle entrera en vigueur à partir du 01.01.2012 afin de donner aux pays de la FIFé la possibilité d'adapter leur logiciel

SRK (Finlande) :

Art. 1.10 : Modification attribuant la responsabilité de l'assurance des personnes en fonction à l'organisateur de l'exposition.

- PCC (Chypre), FFG (Grèce) :** Les deux pays reçoivent des autorisations exceptionnelles pour les classes 7/8, 5/6 et 3/2.
- ANFI (Italie) :** Art. 2.7 Chaque pays membre de la FIFé peut accorder le titre de National Winner (NW) à 15 chats au maximum par année et décider comment ce titre sera attribué. Les noms des National Winner doivent être publiés. Le titre sera enregistré NW + (code ISO du pays) + année, comme les autres titres officiels de la FIFé.
- Comité :** Un groupe de travail sera mis sur pied pour l'étude d'une nouvelle répartition des catégories.
- Commission des Expositions :** La proposition 4 ne contient en fait que des corrections
Lisez la nouvelle version 01.01.2011.
« Règlement des Expositions »
- Art. 3.1
Tous les chats inscrits à l'exposition doivent être enregistrés au LO ou au RIEX d'un membre de la FIFé, à l'exception de :
- des chats de maison
 - des novices
 - de chats annoncés par des exposants comme décrit dans l'art. 8.2.2.
- Les chats suivants peuvent peut-être ne pas encore être enregistrés au LO ou au RIEX d'un membre de la FIFé, mais leur enregistrement doit avoir été demandé:
- chatons (3-6 mois)
 - chats importés d'une autre organisation.
- Art. 3.6
Un chat doit être présenté en exposition sous son phénotype.
- Art. 3.9 / 3.10
Un tableau comportant trois colonnes, Disqualification, pas d'EX, ainsi que pas de Certificat, sera ajouté.
- Art. 3.9 Défauts disqualificatoires.
Mâle ayant une anomalie des testicules, quelle qu'elle soit.
Chats dopés.
Chats montrant des signes évidents de mauvaise santé.
La phrase : « Le vétérinaire officiant décide en dernier recours » est remplacée par « Le juge peut demander l'avis du vétérinaire officiant »
- Art. 4.9.5 Vote pour le Best in Show
Le vote pendant le Best in Show est public et le nombre de voix obtenu par un chat nommé doit être soit montré par les juges, soit annoncé par l'organisateur de l'exposition.
- Art. 5.5.2 Races non reconnues et chats de maison
Les chats qui font partie d'une race non reconnue doivent être annoncés sous leur code EMS correspondant et figurer ainsi au catalogue et dans le rapport du juge (incluant le supplément « non » pour indiquer une race non reconnue, voir art. 4.4.6 du Règlement d'Élevage et d'Enregistrement de la FIFé). Ils sont répartis en classes correspondant à leur race, à leur sexe et à leur âge.

Dans chaque classe, ces chats ne sont classés que par I, II, III et IV et ne sont pas qualifiés. Si une classe a plus de 4 inscrits, tous les autres sont simplement classés sous V.

Art. 6.1.1 Juges de la FIFé

La liste actuelle des juges de la FIFé est publiée sur la page Web de la FIFé. Sur demande, la version imprimée de cette liste peut être envoyée à un membre de la FIFé ou à un juge.

Art.6.1.2

A une exposition de la FIFé, il est permis, selon les règlements et standards de la FIFé, à un juge non-FIFé de juger toutes les races qu'il a le droit de juger dans sa propre organisation.

Commission Disciplinaire :

Art. 6.6 Présentation des rapports des juges

La présentation des rapports des juges doit autant que possible être la même pour toutes les expositions qui ont lieu sous le règlement de la FIFé et porter le logo de la FIFé.

Propositions concernant une modification des standards

FFH (Suisse) :

Modification du standard – Partie générale / Golden ny
Couleur de base : jaune foncé très chaud tirant vers l'abricot

Felis Danica (Danemark) :

Effacer la description de la couleur du corps du SBI dans le standard et la remplacer par la description de la couleur du corps telle qu'elle est décrite dans la partie générale du standard du siamois pointed.

Felis Romania (Roumanie) :

Modification du standard du Ragdoll

Lisez la version 01.01.2011 du FIFé Standard pour le RAG

Divers

Dans les Divers furent traitées les explication de l'ANFI sur la validité des pedigrees de chats nés en Italie.

Le comité de la FIFé fait nettement remarquer que les règlements des ministères concernés ne s'étendent pas à l'élevage amateur.

L'Assemblée Générale 2011 de la FIFé aura lieu en Roumanie, à Bucarest et le drapeau de la FIFé fut remis en grandes pompes à la présidente du membre organisateur, Beverly Elian.

Clôture de l'Assemblée Générale vendredi, à 18.00 h

Albufeira, le 28 mai 2010

Alfred Wittich, président FFH

Waltraut Sattler, présidente HEC